

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 18 novembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, première adjointe, pour le maire démissionnaire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	11

Nombre de voix pour :	11
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	

**Présents :** Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU

**Excusés / Pouvoirs :** Jean-Marie PRAYER (pouvoir à Alexandra BUTEL), Amélie MARRIQ (pouvoir à Marie-Paule ROGOU), Cécile LAPEYRE

**Absents :** Fabien SERRES

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

### Objet : Travaux de sécurisation des voies – demande de subvention au titre des amendes de police - 2022

L'État transfère aux Départements le soin de répartir une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes éligibles. Les dotations accordées sont obligatoirement destinées au financement des opérations en matière de circulation routière énumérées à l'article R. 2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Les travaux comprendront des aménagements en vue de protéger les piétons et les automobilistes, plus particulièrement :

- La pose de barrières de sécurité le long des zones dangereuses
- La pose de signalisation verticales
- La réalisation du marquage au sol

Les travaux pourront être prévus sur les zones :

- Serre Gauthier (Le Puy)
- Saint Martin
- Au-dessus du Pin direction le Col du Noyer

Le montant travaux est de 108 677.00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** une subvention du Département des Hautes-Alpes au titre des amendes de police de 40 000€

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 05-12-2022  
Publié le : 05-12-2022  
Notifié le : 05-12-2022

Pour extrait conforme,

Pour le Maire démissionnaire,  
La 1ère adjointe

Alexandra BUTEL

